



Initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse»: position de la CI Commerce de détail

État au 16 mai 2022

1 Situation initiale

À l'automne 2022, le peuple se prononcera dans les urnes sur l'initiative populaire «Non à l'élevage intensif en Suisse». Celle-ci demande que d'ici 2050, la totalité des animaux de rente en Suisse soient élevés dans le respect des directives Bio Suisse de 2018. Les produits d'importation seraient eux aussi tenus de satisfaire à ces exigences. Le Conseil fédéral voulait opposer un contre-projet à cette initiative populaire. Mais comme celui-ci n'aurait eu aucune chance d'être adopté par le Parlement, les électeurs et électrices ne pourront finalement s'exprimer que sur l'initiative.

2 Conséquences pour les personnes concernées

L'adoption de cette initiative aurait un impact considérable sur l'agriculture et la filière agroalimentaire, mais aussi sur le commerce de détail, le commerce de gros et les transformateurs et partant, sur les consommateurs et consommatrices:

- Les membres de la CI Commerce de détail vendent et transforment des produits d'origine animale. La plupart des ingrédients d'origine animale qu'ils utilisent à cette fin (viande, lait, œufs, fromage, etc.) proviennent de Suisse. Une partie des besoins, cependant, est couverte au moyen d'importations. Les membres de la CI Commerce de détail ont fixé ici des exigences minimales claires dans des directives d'achat dédiées.
- Le bien-être animal est un besoin important de la clientèle du commerce de détail et à ce titre, il fait partie intégrante de la stratégie de développement durable de chaque entreprise membre. La clientèle jouit d'ores et déjà d'un choix très varié au sein d'un vaste assortiment de produits biologiques et élaborés dans le respect des animaux. Pour l'heure, un tiers des consommateurs et consommatrices est déjà prêt à payer un peu plus pour ces produits. On peut supposer que cette tendance va perdurer, ce qui rend l'initiative inutile.
- Si ce texte est adopté, la production d'aliments d'origine animale devra impérativement respecter au minimum les exigences des directives Bio Suisse de 2018:
 - Le standard bio est associé à un volume de production plus réduit (plus petite taille du cheptel, plus grande surface nécessaire, moindre recours aux médicaments vétérinaires, etc.). En cas de mise en œuvre, la production diminuerait en Suisse et s'approvisionner en dehors du pays deviendrait plus difficile puisqu'il serait seulement possible de se rabattre sur des fournisseurs étrangers respectant eux-mêmes les normes biologiques suisses. La demande actuelle ne pourrait donc plus être couverte. Dès lors, la pénurie ainsi provoquée d'ingrédients indigènes d'origine animale induirait inévitablement une hausse substantielle des prix, doublée d'une baisse de la diversité de l'assortiment.
 - L'écart de prix par rapport à l'étranger s'en trouverait accru, ce qui stimulerait le tourisme d'achat. Les produits d'exportation tels que le fromage verraient eux aussi leur prix grimper.



3 Position des membres de la CI Commerce de détail

Poursuivre la promotion du bien-être animal dans le sens du marché

- Besoin fort de la clientèle, le bien-être animal est depuis de nombreuses années un pilier important des efforts des membres de la CI Commerce de détail dans le domaine du développement durable. Grâce à cet engagement de longue date et à la collaboration étroite avec des partenaires (Bio Suisse, IP-SUISSE), les consommateurs et consommatrices peuvent choisir leurs produits d'origine animale parmi un vaste assortiment de produits labellisés et/ou à valeur ajoutée – une offre que viennent encore compléter un assortiment restant de marques propres et tierces ainsi que des importations respectant certaines exigences minimales sur une base volontaire.
- À l'avenir également, les membres de la CI Commerce de détail poursuivront cet engagement de façon méthodique main dans la main avec les producteurs et les autres partenaires de la chaîne de création de valeur. Ce faisant, ils imprimeront de leur marque d'une manière proactive et déterminante le changement en direction d'une agriculture et d'une filière agroalimentaire encore plus durables.

Pas de soutien du tourisme d'achat ni des obstacles au commerce

- La CI Commerce de détail estime que la modification constitutionnelle proposée par les auteurs et autrices de l'initiative ne permettrait pas d'atteindre le but visé. Selon elle, une hausse des exigences en matière de bien-être animal au niveau législatif aurait des conséquences majeures sur la chaîne de création de valeur indigène. Ce dont il est besoin, c'est d'une filière suisse du lait, de la viande et des œufs qui soit concurrentielle et compétitive sur le marché. À défaut, les consommateurs et consommatrices couvriront une plus grande part de leurs besoins en ces produits auprès de l'étranger, où le niveau de protection animale est sensiblement plus bas.
- À cela s'ajoute qu'imposer aux produits importés des exigences équivalentes aux nôtres pose des difficultés du point de vue du droit commercial (respect des Accords de l'OMC) et que la mise en œuvre et le contrôle du respect de ces règles ne laisseraient pas d'être complexes.

Poursuite du développement de la politique agricole au niveau global plutôt que défense des intérêts particuliers au niveau constitutionnel

- La CI Commerce de détail estime qu'il faut au contraire adopter une approche globale et procéder à un développement intégré de la politique agricole plutôt que rechercher des améliorations sectorielles successives par le biais d'adaptations constitutionnelles. La suspension de la PA22+ a ici donné jour à une lacune.
- Du côté de la CI Commerce de détail, il existe, indépendamment de l'initiative qui a été lancée, une volonté politique d'examiner avec tous les acteurs la pertinence de nouvelles adaptations législatives et de les mettre en œuvre s'il y a lieu afin de relever encore le niveau, pourtant déjà très élevé, du bien-être animal en comparaison internationale. C'est là une position que la CI Commerce de détail a défendue depuis le départ et dans ce contexte, elle a aussi apporté son soutien aux efforts en faveur de la formulation d'un contre-projet indirect.

La CI Commerce de détail ne fait partie d'aucun comité de votation. Elle défend sa position en toute autonomie.



4 Engagement volontaire

Les membres de la CI Commerce de détail consacrent de nombreux efforts à l'amélioration du bien-être animal. Ils offrent un vaste assortiment de denrées alimentaires issues d'une production respectueuse des animaux:

Coop	Viande fraîche de poulet selon le standard SST – y compris pour les importations	Environ 85% de la viande fraîche de poulet provient de Suisse et satisfait aux exigences SST. Depuis mai 2017, la viande fraîche de poulet importée est issue elle aussi d'exploitations respectant le standard SST – y compris, depuis l'été 2018, lorsqu'elle est proposée en action. Outre les contrôles étatiques, la Protection suisse des animaux inspecte également ces stabulations, le transport et l'abattage à intervalles réguliers.
Coop	Promotion du bien-être animal par les marques propres et promotion de standards minimaux clairs	Conjointement avec la Protection suisse des animaux, Coop a développé ses propres programmes d'élevage. L'enseigne s'engage depuis plus de 25 ans, avec des marques propres, en faveur de l'élevage en plein air et de produits d'origine animale de qualité biologique. En outre, la directive Approvisionnement durable définit pour l'ensemble de l'assortiment de marques propres et tierces des exigences minimales pour l'élevage et l'alimentation des animaux, leur transport et leur abattage qui s'appliquent tant aux exploitations en Suisse qu'à celles établies à l'étranger.
Denner	Partenariat stratégique entre Denner et IP-SUISSE	Dans le cadre de leur partenariat stratégique, Denner et IP-SUISSE ont convenu en 2016 de proposer au grand public à des prix abordables des produits issus d'une agriculture suisse contrôlée qui respecte l'environnement et les besoins des animaux. Ces derniers sont élevés dans des conditions respectueuses des besoins de l'espèce, bénéficient de sorties en plein air en abondance et sont nourris sainement. En seulement 5 ans d'une collaboration réussie entre les deux partenaires, la part de produits labellisés IP-SUISSE a beaucoup augmenté dans tous les groupes de marchandises d'origine animale.
Denner	Mise en place d'IMPACT, un étiquetage tricolore sur le bien-être animal destiné aux produits d'origine animale	À partir de mai 2022, la totalité des produits d'origine animale de marque propre Denner arboreront un étiquetage tricolore axé sur le bien-être animal et la compatibilité climatique. Son objet est d'aider les consommateurs et consommatrices dans leur quête de produits plus respectueux des animaux. La méthodologie développée avec la HAFL évalue les différents standards de protection animale selon différentes catégories. Cet étiquetage transparent permet d'augmenter la part de produits respectueux des animaux.
Migros	Promotion de la production labellisée via un partenariat avec IP-SUISSE et Bio Suisse	Migros est engagée dans un partenariat de longue date avec les organisations paysannes IP-SUISSE et Bio Suisse. Migros est le plus gros acheteur d'animaux de boucherie IP-SUISSE. De plus, le lait de consommation et les œufs en coquille doivent au minimum respecter les directives IP-SUISSE. Par conséquent, l'assortiment se compose de produits IP-SUISSE, Bio Suisse et Demeter.
Migros	M-Check, un étiquetage tricolore sur le bien-être animal pour les produits d'origine animale	À partir de mai 2021, la totalité des produits d'origine animale de marque propre arboreront un étiquetage tricolore axé sur le bien-être animal et la compatibilité climatique. Son objet est d'aider les consommateurs et consommatrices dans leur quête de produits plus respectueux des animaux. La méthodologie développée avec la HAFL évalue les différents standards de protection animale selon différentes catégories. Cet étiquetage transparent augmente la part de produits respectueux des animaux. S'agissant des produits animaux importés, Migros encourage la mise en œuvre des prescriptions de la Protection suisse des animaux (pour l'élevage, le transport et l'abattage).